



Modification des moyens alloués au contrat de liquidité en vigueur avec CA Cheuvreux

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ABC arbitrage à la société CA Cheuvreux, il a été procédé à un apport complémentaire de 50 000 euros en date du 28 mars 2013.

Il est rappelé qu'à la date du 31 décembre 2012, lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 31 200 actions ABC arbitrage,
- 68 636,91 € en numéraire.

Dominique CEOLIN
Président Directeur Général

Contacts :

Direction de la communication - Julien Aumont : 01 53 00 55 00 / actionnaires@abc-arbitrage.com
Relations presse – F2S com - Valérie Sabineu / Jérôme Goaër: 01 44 82 46 21 / 24
Retrouvez les communications officielles et réglementaires sur <http://www.abc-arbitrage.com/>

EURONEXT Paris – Compartiment B

ISIN : FR0004040608

Reuters BITI.PA / Bloomberg ABCA FP